

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie de Boisemont sous la présidence du Maire de Boisemont, Madame Stéphanie CHORIN.

Date de convocation : 21 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN, Philippe MICHEL, Ahlam ARSALANE, Daniel TREUVELOT, Séverine BRUSSOT-COGNARD

Jean-Michel ALBERTOSI, Marta BEILIN, Emma CHARTIER, Antoine ISINGRINI, François LAINEE, Boubekeur MERABET, Sylviane POULY, Tristan ROEDERER, Edith THAVER, Louis YOSHIDA

Secrétaire de séance : Séverine BRUSSOT-COGNARD

DESIGNATION des DELEGUES au COMITE NATIONAL d' ACTIONS SOCIALES

(délibération 2026-46)

Conformément aux articles L2121-3 et 5211-7 du Code des Collectivités Territoriales énoncent que le mandat des délégués des conseils municipaux expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Comité National d'Actions Sociales

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions applicables, le conseil municipal peut, à l'unanimité, décider de procéder à une désignation au scrutin public,

DECIDE, à l'unanimité de procéder à la désignation de son représentant par vote à main levée,

DESIGNE les délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Comité National d'Actions Sociales comme suit :

NOM	Prénom	
BEILIN	Marta	Déléguée des élus
POULY	Sylviane	Déléguée des agents

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 095-219500741-20260326-202646-DE

Berger
Levrault

DIT que le Maire de la Commune de Boisemont est chargée de l'exécution sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

**ADOpte A L'UNANIMITE,
POUR EXTRAIT CONFORME**

Secrétaire de Séance
Séverine BRUSSOT-COGNARD



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN

